

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 08 Pouvoirs : 2 Votants : 10

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, MOUSSON Anne-Marie, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BIESSE Pascal, MOUTAT FAUDEMÉR Eliane.

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, BUTET Ludovic

Pascal BIESSE donne pouvoir à Christian WOUTERS
Eliane MOUTAT FAUDEMÉR donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2024

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Anne-Marie MOUSSON

Rappel de l'ordre du jour :

- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :
 - Point sur les travaux
 - Point sur le financement
 - Point sur les candidates
- Restaurant : renouvellement du bail
- Boulangerie
- Demande d'achat de terrain à la Garde
- Orientations budgétaires 2025
- Point sur les travaux
- Communauté de communes : délibération à prendre concernant la révision des attributions de compensations
- Questions diverses : location logement de l'école, demande de changement d'horaires à l'agence postale, Troupe théâtrale « Lever de Rideau » ...

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que deux délibérations ont été rattachées sur la dernière réunion, à savoir :

- 1) La délibération n° 2024/36 portant sur la location du logement de l'école n'a pas lieu d'être, le demandeur a fait savoir qu'il ne prendrait pas le logement ;
- 2) La délibération n° 2024/36 portant donc sur le mode et le montant de participation à l'assurance « prévoyance » pour la mise en place de la participation de la commune dès le 1^{er} janvier 2025 ;
- 3) La délibération n° 2024/37 portant sur une ouverture de crédits → demandée par la trésorerie afin de faire des régularisations sur des comptes.

MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Intervention de Noël Paris qui fait un point sur l'avancée des travaux ; à ce jour, le planning est respecté.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'un avenant au marché a été signé avec l'entreprise TPCRB afin de déduire la fourniture et la pose de la citerne eau d'un montant de 4 400.00 € HT et ajoutant un complément pour la surface enrobée supplémentaire de 75 m² et divers aménagements pour 8 729.50 € HT.

Monsieur Le Maire fait savoir également que les futures assistantes maternelles seront conviées pour le choix des couleurs des peintures.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) de la Creuse a retenu le projet et attribue une subvention de 90 000 € ; la convention a été signée entre les deux parties.

Il fait également un récapitulatif du financement.

Vu l'ensemble des recettes obtenues, l'Assemblée décide de ne pas avoir recours à un emprunt relais TVA.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il a rencontré Audrey Charmantray qui souhaite rejoindre l'équipe des assistantes maternelles. Elle a participé à la journée d'information et va suivre la formation en mars/avril.

Adeline Collin a fait savoir qu'elle se retirait du projet.

RESTAURANT

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée du désistement de la personne qui avait souhaité être reçue ; les recherches pour un repreneur se poursuivent.

L'agent immobilier a fait savoir qu'il était nécessaire de renouveler le bail commercial expirant le 31 mars 2024 ; des renseignements seront pris auprès de Maître Micolier, notaire à Bousac pour connaître le fonctionnement des baux commerciaux.

BOULANGERIE

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de Monsieur et Madame Caire qui souhaitent agrandir leur commerce en intégrant la pièce du rez-de-chaussée de leur logement pour créer un espace de préparation supplémentaire et un espace dédié à la restauration rapide, l'ensemble de leur habitation sera à l'étage ; ils demandent également la révision des baux afin de n'en former qu'un seul.

Monsieur Le Maire souhaite les rencontrer avec quelques élus.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de Florian Picaud et Cynthia Couturier qui souhaitent acquérir une partie du bien de section près de leur habitation à La Garde. Il précise que Pascal Biesse, absent à cette séance, a préalablement fait savoir que des canalisations sont présentes sous ce terrain et qu'il est important d'être vigilant.

Pour ce faire, il leur sera proposé de les rencontrer sur place avec quelques élus afin d'en débattre.

ECOLES

Monsieur Le Maire fait savoir que l'inspectrice d'Académie du secteur a rencontré les élus des 3 communes et la Présidente du SIAG du regroupement pédagogique de Bord St Georges, Lavaufranche et Soumans ce vendredi 31 janvier afin de faire un point sur les effectifs. Il est constaté une baisse des effectifs : 58 élèves en 2024, 66 élèves attendus à la rentrée 2025 et 68 élèves attendus pour la rentrée de 2026.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur Le Maire donne connaissance des rentrées de recettes en fin d'année 2024, à savoir :

- Remboursement EDF d'un trop payé suite à la sortie du contrat "tarif réglementé" : 11 176 €
- Remboursement par l'Etat pour un soutien exceptionnel hausse des prix sur l'électricité : 1 504 €
- Versement de la somme de 9 049 € au titre du produit des amendes de police
- Versement de la somme de 13 046 € au titre de la subvention DSIL (Dotation au Soutien de l'Investissement Local) attribuée sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments (fenêtres boulangerie, salle des associations, logement école, radiateurs installés au restaurant) réalisés sur les années 2023 et 2024.

Il fait savoir également que les dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du programme Boost Commune du Conseil Départemental ont été retenus, à savoir :

- rechargement des routes : montant des travaux : 50 355.75 € HT
subvention attribuée de 12 589 €
- remplacement de la baie vitrée salon de coiffure : montant des travaux : 12 428 € HT
subvention attribuée de 3 107 €
- terrassement Maison d'Assistants Maternelles : montant des travaux : 49 548.65 € HT
subvention attribuée de 10 824 €

Monsieur Le Maire donne les principales orientations budgétaires d'investissement en vue de la préparation du budget primitif, à savoir :

- Fin du paiement des travaux de la MAM : 222 000 €
- Procédure de reprises des concessions : 11 832 €
- Acquisition des logiciels : 4 000 €
- Annexe atelier municipal : 120 000 €
- Rechargement des routes : 52 300 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Révision des attributions de compensations pour le fonctionnement de la compétence Ecoles.

Le 18 décembre dernier, les élus communautaires se sont réunis en conférence des maires afin de trouver une solution susceptible de répondre aux difficultés de financement de la compétence Ecoles.

Après des échanges constructifs, un compromis a fait consensus et repose sur les bases suivantes :

- pour les communes qui n'ont pas d'école sur leur territoire : 20 € par habitant ;

- pour toutes les communes qui ont une école : augmentation de 10 % du montant de leur attributions de compensation (AC) actuelles ;

- pour les communes de l'ancienne communauté de communes "Carrefour des 4 provinces" : 80 € par enfant scolarisé dans leurs écoles. Il s'agit là d'une participation financière qui sera inscrite aux budgets 2025 et 2026.

La commune de Soumans devra donc verser la somme de 2 513 €.

Délibération n° 2025/01 portant sur la participation supplémentaire pour la compétence « écoles »

AUTRES POINTS

➤ LOCATION LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur Le Maire fait part de la demande de Vanessa Chanut des Gouttes intéressée par la location du logement de l'école
Montant du loyer : 470 € chauffage compris.

Délibération n° 2025/02 portant sur la location du logement de l'école.

➤ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Patricia Foucat souhaite modifier les horaires d'ouverture de l'agence et la bibliothèque, en conséquence elle demande à effectuer ses heures sur les 5 jours de la semaine de 9 h à 12 h.

Vote : oui → 7 non → 1 abstention → 2

Cette modification sera mise en place dès le 17 février ; un avenant à la convention sera signé avec la Poste.

Délibération n° 2025/03 portant sur les jours et horaires d'ouverture de l'APC

➤ TROUPE THEATRALE « Lever de rideau » de Chénérailles

Cette troupe théâtrale donnera une représentation le dimanche 16 mars à la salle polyvalente ; il a été demandé à l'association AFRC (Association Festivités Rurales Culturelles) de prendre en charge la buvette qui a accepté.

➤ SIAG

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de délibérer pour pouvoir mandater la participation aux frais de fonctionnement du 1^{er} trimestre au SIAG avant le vote du budget ; la somme s'élève à 10 917.52 €.

Délibération n° 2025/04 portant sur le mandatement de la participation du 1^{er} trimestre au SIAG.

➤ Stationnement devant l'école

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il rédigera un message afin que les enseignantes puissent l'intégrer dans le cahier des élèves rappelant qu'il est interdit de se garer sur les places réservées aux cars scolaires durant l'entrée et la sortie des enfants répondant ainsi au message paru sur la page facebook de la commune de la part de parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Président,
J.C. PARNIERE

La secrétaire,
Anne-Marie MOUSSON